

Julia GAUBERT, responsable scientifique de ce numéro Hors série, docteur en droit, responsable des affaires générales et juridiques à l'Institut du cancer de Montpellier

Sed Lex...

Le secteur de la santé connaît, ces derniers temps, une forte actualité législative (loi sur la fin de vie, loi relative à l'adaptation de la société vieillissement). C'est toutefois la loi du 26 janvier 2016 qui a retenu l'attention de l'équipe éditoriale de la *Revue Droit & Santé*. Elle fait partie de ces grandes lois, que l'on se doit d'approcher à la manière dont on vide un cabas de commissions : en retirant soigneusement chaque élément que forme cet équilibre fragile.

La gestation a été celle d'un éléphant. Presque vingt mois se sont écoulés depuis le 19 juin 2014, date à laquelle Madame la ministre a déclaré en présentant les grandes orientations du projet : « ce texte ne sera ni un nouveau grand mécano institutionnel, ni une loi de santé publique ». Si bien qu'on ne sait pas trop ce qu'elle vise. Un texte qui n'est ni ceci, ni cela, qui n'a pas vraiment de nom, mais qui sait jouer des adjectifs pour nous interpeller : « notre » système de santé. La tournure n'est pas choisie au hasard : on sent bien là une volonté de responsabiliser l'ensemble des acteurs et usagers du système de santé.

Une identité qui est d'autant plus difficile à trouver que sa parenté avec la loi HPST est contrariée : oscillant entre continuité (on retrouve toujours l'idée de territorialisation et de transectorialité) et rupture (avec notamment la restauration du service public hospitalier et l'aménagement du régime des GCS). Comme vous pourrez le lire, c'est bien cette ambivalence qui a cristallisé l'attention des différents auteurs.

Afin de délier l'inextricable, d'en retirer la substantifique moelle, nous avons fait le choix d'une approche thématique, pédagogique – chaque auteur déclinant un point majeur de la loi –, mais aussi critique. Les différentes contributions s'inscrivent dans le prolongement d'articles divers qui ont ponctué la revue depuis le lancement de la stratégie nationale de santé en 2013. Ce numéro est alors un florilège de plumes de tous horizons : universitaires, praticiens, avocats mais aussi « personnalités » du secteur sanitaire et médico-social qui nous livrent leur sentiment général sur la loi (rubrique « Regards croisés », *infra*).

« C'est un travers de notre démocratie de courir aveuglément aux réformes. On demande une réforme... et elle n'est pas plus tôt votée qu'on s'en détourne, qu'on court à une autre », déclarait Aristide Briand. Réformer est un art pratiqué par tous les gouvernements. Une nouvelle échéance quinquennale approchant, il nous faut alors rapidement digérer le texte avant que celui-ci ne soit relégué au panthéon des grandes lois de santé.

Bonne lecture!